



Déclaration liminaire des représentants FNEC FP FP pour le CHSCT-SD du 10 décembre 2020

Madame la présidente du CHSCT SD 81, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT SD 81

Tout d'abord les représentants de la FNEC FP FO souhaitent attirer votre attention sur les conditions dans lesquelles cette instance se réunit aujourd'hui. Alors que nos collègues doivent continuer à accueillir dans leurs classes des élèves dont le nombre atteint souvent et dépasse parfois, à cause notamment des difficultés de remplacement dans le premier degré, les 30, l'impossibilité de réunir une instance qui comporte, avec les représentants de l'administration, une vingtaine de personnes ne peut être comprise par nos collègues. Pour terminer nous souhaitons vous alerter sur le fait qu'une partie de nos représentants n'ont pu obtenir d'être remplacés pour assurer la préparation de cette instance dans les conditions prévues par la réglementation.

Pour ce second CHSCT SD, au cours duquel sera fait le bilan de l'année 2019-2020 sur notre département, nous pouvons déjà faire un certain nombre d'observations concernant les conditions de travail des agents sur l'année écoulée.

La crise sanitaire survenue au cours de l'année scolaire 2019-2020 a révélé un certain nombre de dysfonctionnements au niveau de notre ministère, notamment en matière de prévention des risques et de la santé des agents : « masques inutiles », parce qu'absents, fermeture des établissements scolaires précipitée, reprise sans consultation du CHSCT qui a aboutit à la mise en œuvre de « protocoles sanitaires » non conformes aux obligations de l'employeur dans le domaine de la santé au travail.

On pouvait donc espérer une meilleure anticipation des besoins et des moyens sur le terrain pour cette rentrée 2020. L'espérance fut de très courte durée car à partir du mois de septembre se sont posés de multiples problèmes pourtant prévisibles :

- Le problème de la position administrative de certains agents en attente de dépistage qui se retrouvent en arrêt maladie. Des recours ont été posés et sur lesquels vous avez répondu favorablement mais tout cela aurait pu être évité si les circulaires avaient été prêtes dès la rentrée.
- Le problème de la position administrative des personnels vulnérables.
- Le problème des masques lavables dont la conformité et la protection au risque Covid sont discutables et qu'il reste aux agents à laver eux-mêmes.
- Les problèmes induits par un nouveau protocole sanitaire qui oblige les enseignants de maternelle à se masquer et aux élèves de plus de 6 ans à faire de même alors que cela ne semblait pas nécessaire en juin de l'année dernière. Avec parfois, des conflits à gérer avec des parents réfractaires à ces mesures.
- Des problèmes générés par le changement régulier de procédures d'alerte pour les cas suspectés ou avérés dans les établissements scolaires, mettant à mal le travail des directeurs et des chefs d'établissement.
- Le problème des remplacements non assurés dans les écoles par manque de personnel, qui obligent un brassage d'élèves ou la mobilisation d'un directeur pour assurer la classe au

lieu d'avoir sa décharge réglementaire, qui empêchent la bonne tenue des équipes éducatives et des équipes de suivi.

- Les problèmes générés par des décisions prises pour tenter de limiter la diffusion du virus dans les lycées qui aboutissent à ce que chaque établissement, chaque équipe de direction, chaque équipe pédagogique se retrouve à devoir inventer sa propre version de l'application du protocole faisant ainsi voler tout caractère national à l'enseignement et plaçant de fait les établissements et les personnels en situation d'être comparé par des usagers qui deviennent de plus en plus des clients qui jugent les prestations offertes par les uns et les autres.-

Enfin, loin des réalités du terrain qu'il ne connaît pas ou qu'il ignore, le ministre entend poursuivre ses réformes « quoiqu'il en coûte » aux agents.

Poursuite du formatage des collègues sur le terrain avec les animations obligatoires dites en « constellations », auxquelles, malgré toute la bienveillance annoncée par nos IEN, des collègues ne souhaitent pas participer.. Poursuite de la réforme sur la fonction de directeurs avec, pour prix d'une aumône accordée sous forme de prime, l'acceptation pour le directeur d'en faire plus et de devenir délégataire du Dasen sur son école. Poursuite de la précarisation accrue du métier de professeur des écoles avec le recours de contractuels sur le terrain pour palier à l'insuffisance des postes accordés et au manque de remplaçants. Poursuite de la mise en place d'évaluations en élémentaire et dans le second degré pourtant contestées sur le terrain par les enseignants, ajoutant de la défiance à l'égard de ceux-ci qui deviennent de simples exécutants. Poursuite de l'application de la réforme du lycée et du baccalauréat, poursuite de la réforme territoriale. Et encore nous n'évoquerons pas ici l'ensemble des réformes que le ministre entend mettre en œuvre dans le cadre de son « Grenelle de l'éducation », Grenelle de l'Éducation qui s'avère une triste mascarade à laquelle, depuis le début, notre fédération a refusé d'apporter sa caution.

Mme la présidente du CHSCT, les représentants de la FNEC FP FO vous alertent aujourd'hui de la manière la plus solennelle qui soit. Les personnels de l'Éducation Nationale du département sont « au bout du rouleau », la situation sanitaire n'a fait qu'aggraver des difficultés qui étaient déjà largement présentes mais qui, aujourd'hui avec des tensions qui se multiplient, nous font craindre de graves répercussions sur la santé des personnels. Des personnels des écoles, des collèges, des lycées, des services déconcentrées alertent de différentes manières, par la voie des RSST ou par la voie syndicale, leur institution. Ces personnels se sentent abandonnés car le manque de moyens affecte leurs conditions de travail et rend parfois impossible l'exécution des missions qui leur sont confiées et qui sont rendues plus difficiles à mettre en œuvre avec des protocoles sanitaires qui ont comme caractéristique principale de décharger le ministère de ses responsabilités et de les transférer au niveau de chaque école et de chaque établissement. Cela crée des difficultés quotidiennes qui, en mettant à rude épreuve les nerfs de tous les personnels, génèrent des situations de tension qui épuisent les personnels. Cela induit une charge de travail et une pression que de nombreux personnels n'ont plus la capacité de supporter. Cela provoque une fragilité des équipes, fragilité qui permet aussi que certains parents d'élèves s'engouffrent dans ces failles pour s'immiscer de plus en plus dans des questions qui ne relèvent pas de leur responsabilité, déstabilisant ainsi encore plus les personnels.

Puisque le CHSCT-SD est là pour faire de la prévention comme on nous le répète à l'envie, les représentants de la FNEC FP FO demandent, au sein de cette instance, à l'employeur que vous représentez de mettre en œuvre des mesures permettant que l'institution s'inscrive enfin dans une véritable démarche de prévention :

- En répondant le plus rapidement possible à toutes les alertes qui émanent des personnels, que ce soit par le biais des RSST ou par d'autres canaux.
- En affectant des personnels surnuméraires quand cela s'avère nécessaire.
- En assurant la protection des agents par la mise en œuvre de manière rapide et large de la protection fonctionnelle.
- En répondant de la manière la plus rapide possible aux demandes de reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service et des maladies professionnelles.
- En œuvrant pour que, lorsque des dysfonctionnements des services ont été constatés, les agents de ces services aient rapidement un retour sur les mesures qui sont mises en œuvre pour pallier à ces dysfonctionnements.
- En recrutant des Professeurs des Écoles sur liste complémentaire et en titularisant ceux ci afin de garantir la continuité du service public.
- En recrutant dans les établissements du second degré les personnels nécessaires afin d'alléger les effectifs et d'améliorer l'encadrement des élèves, là aussi par le biais des listes complémentaires, et en ne se contentant pas de contrats de quelques semaines comme cela est prévu pour les AED.
- En abandonnant des « animations obligatoires » au profit d'un véritable plan de formation à destination des agents et en permettant le libre choix d'inscription à ces formations.
- En mettant fin aux évaluations chronophages afin de renouveler votre confiance au professionnalisme de nos collègues dans l'exercice de leur métier.
- En rassurant les personnels vulnérables sur ce que sera leur situation à partir de la date du potentiel déconfinement.
- En garantissant que les décharges des directeurs seront assurées tout au long de l'année.
- En informant et en consultant le CHSCT sur les conséquences de l'arrivée dans nos services dans quelques jours, le premier janvier 2021, des personnels qui vont constituer la Direction Départementale Jeunesse Engagement et Sport.

Vous le comprenez, Madame la président du CHSCT, les représentants des personnels que nous sommes, mais aussi à travers nous les personnels de l'Éducation Nationale du département attendent, non seulement des réponses aux nombreuses questions qu'ils se posent, mais aussi des actes concrets indiquant qu'enfin leurs conditions de travail et leur santé sont réellement une préoccupation importante de leur employeur, le défi est de taille.

Je vous remercie de votre écoute.